



Auto  
Caravaning et  
Camping-car  
Club de  
France

## Extrait du Règlement Intérieur du Camping

### « CAMPING DE KERFALHER ACCCF »

34 allée du Bihen  
56760 PENESTIN

#### BUREAU

Pendant la période d'ouverture (mi-mars - mi-octobre), le bureau d'accueil est ouvert tous les jours Juillet et Août : 8h30 19h30  
Basse saison : 9h00-13h00 et 14h30-18h30

#### ADMISSION

A votre arrivée sur le Camping Kerfalher ACCCF, il vous sera proposé un emplacement en fonction des places effectivement disponibles. Il est rappelé que les éventuelles réservations, bien que fortement conseillées, ne peuvent donner droit à un emplacement déterminé. Toute arrivée et tout départ ainsi que tout changement dans l'occupation d'une installation doivent être immédiatement signalés au Responsable de Camping.

Le fait de séjourner sur le terrain de Kerfalher implique l'acceptation de se conformer aux dispositions du présent règlement. En haute saison, c'est à dire juillet - août, le jour de votre départ, vous veillerez à libérer votre emplacement pour 12h.

#### INSTALLATION

L'ensemble du matériel sera disposé suivant les directives du Responsable de Camping, tant par mesure de sécurité que pour une présentation harmonieuse des installations sur le terrain.

En aucun cas, les véhicules ne devront stationner dans les allées de circulation. L'apport de matériel, quel qu'il soit (clôture, pierre, parpaings, etc...) est formellement interdit.

Pour la sécurité : 1 seul véhicule par emplacement.

#### VISITEURS ET INVITES

A leur arrivée, les invités et visiteurs devront obligatoirement se présenter au bureau d'Accueil et laisser leur véhicule au parking. Visiteurs à la journée: ACCCédistes ou non une redevance journalière devra être acquittée pour une présence + 3h

#### RESPONSABILITE

Le séjour sur les terrains ACCCF de tout invité et visiteur est placé sous la responsabilité du Chef de famille qui les reçoit et qui est le responsable des redevances correspondantes ainsi que du comportement de ses invités et visiteurs. Pensez à sortir le véhicule des visiteurs du parking avant 22h30 (fermeture portes).

#### TELEPHONE

Une cabine téléphonique est à la disposition des résidents à l'Accueil

. Les appels peuvent être reçus, en cas d'urgence seulement :

Tél : 02 99 90 33 45.accueil.

#### COURRIER

La boîte aux lettres placée devant le bureau d'accueil est relevée tous les matins, sauf le dimanche et jours fériés. La distribution du courrier se fera au Bureau d'Accueil.

L'adresse du terrain est la suivante:

Camping Kerfalher ACCCF – 34 Allée du Bihen– 56760 PENESTIN

#### NUISANCES

**Durant votre séjour, évitez de provoquer tous bruits susceptibles de gêner vos voisins et cela particulièrement après 22h30.** (appareils sonores, bruits de portières, discussions animées, etc ...), étendez votre linge de façon discrète. Utilisez de préférence l'aire de séchage, les fils étendus entre les arbres ou installations ne pourront être tolérés.

#### HYGIENE

Le rejet des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux étant interdit, prévoir un récipient pour recueillir ces eaux qui seront vidées dans les sanitaires. Les points d'eau sont réservés uniquement au puisage, aucun lavage ne doit être effectué à ces endroits. Utilisez les sacs poubelles pour évacuer les ordures ménagères. Respectez le tri.

#### SANITAIRES

Vous comprendrez aisément que le nettoyage des installations sanitaires ne peut être effectué de façon permanente. Vous aurez donc à coeur de participer à la satisfaction générale en laissant propre, après utilisation, les bacs à linge et à vaisselle, les w.c. douches et lavabos.

Une machine à laver le linge et un sèche linge sont à votre disposition dans le local "laverie" situé derrière le sanitaire central.

Fer et table à repasser à disposition à l'accueil.

#### EMPLACEMENT

Aucun emplacement ne doit être occupé pendant la fermeture du terrain.

#### BORNE WIFI

Installation WIFI gratuit sur tout le camping. De derrière l'accueil à la sortie plage tout le monde pourra se connecter. Un code d'accès vous sera remis à l'accueil pour que vous puissiez surfer à votre gré.

#### TROUSSE DE SECOURS

Une trousse de secours de première urgence se trouve au Bureau d'Accueil.

#### PARCAGE DES VOITURES

Une aire de stationnement est à votre disposition le soir, après 22h30. Cette aire est située devant le terrain.

#### STATIONNEMENT BATEAUX

Le stationnement des bateaux sur les emplacements réservés aux tentes, caravanes et camping-car est interdit. Toutefois, le stationnement des bateaux jusqu'à 5m max sera accepté en fonction des places disponibles, sur une aire de stationnement décidée par le Responsable de Camping et moyennant une redevance journalière affichée au Bureau d'Accueil.

#### PARTICIPATIONS AUX FRAIS

En fin de séjour, les campeurs devront prévenir le Bureau d'Accueil au plus tard la veille du départ, et s'acquitter des participations aux frais. Les nuitées en moins, non déclarées, ne seront pas déduites. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'ouverture du Bureau devront effectuer le règlement la veille. En cas de séjour prolongé, les participations aux frais pourront être perçues tous les 15 jours

#### PLANTATIONS

Les plantations, sur ou autour des emplacements sont interdites. Toutefois, les cultures florales en bacs ou en pots sont autorisées.

#### ANIMATIONS

Des aires de jeux sont installées sur le terrain. Pour des réunions et spectacles spéciaux, il y a lieu d'en prévenir le Responsable de Camping afin que les dispositions particulières soient prises tant au niveau de l'organisation que de la sécurité.

#### AIRE DE CAMPING-CAR

Escale technique ou Stop Accueil (18h00 - 10h00) renseignements à l'accueil

#### INCENDIE

Des extincteurs sont installés dans le camping à utiliser en cas d'urgence. En cas d'incendie, il y a lieu de prévenir immédiatement le Responsable. Les feux ouverts sont rigoureusement interdits. Les barbecues (charbon de bois ou gaz) sont tolérés à condition que toutes les précautions soient prises (sceaux avec de l'eau, sable, extincteurs à portée de main), et qu'ils n'incommodent pas le voisinage.

#### VOL

Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du camping sont invités à prendre toutes les précautions habituelles, la direction de l'ACCCF n'étant responsable que des objets déposés au Bureau d'Accueil. Signalez immédiatement au Responsable de Camping la présence sur le terrain de toute personne suspecte.

#### ELECTRICITE

Le raccordement aux bornes doit se faire par câble à 3 fils dont un de mise à la terre. Seul le Responsable de Camping est habilité à manipuler dans les coffrets électriques.

#### SORTIE PIETONS

Deux accès piéton sont accessibles 24h/24: une sortie plage et la deuxième à l'entrée du camping.

#### ANIMAUX

Ils devront être attachés et tenus en laisse. Aucune divagation sur le terrain ne pourra être tolérée. Ils seront obligatoirement conduits en dehors du terrain, pour faire leurs besoins.

#### CIRCULATION

La circulation à l'intérieur du camping est limitée à 10km/h. Elle est interdite entre 22h30 et 8h00 durant la fermeture du camping. Clients et visiteurs (sur parking) pensez à sortir votre véhicule avant 22h30.

#### LE RESPONSABLE DE CAMPING

Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camping. Il a le devoir de rappeler aux campeurs le respect du présent règlement.

Le Responsable de Camping, M Florian SEVRAIN et son épouse Sylvie engagée en qualité d'adjoint au Responsable de Camping.

La direction de L'ACCCF.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

L'ancienneté au Club, l'appartenance à la Section sur le territoire de laquelle est implanté le Terrain de Camping National, le fait de fréquenter chaque année le même terrain, comme celui d'occuper en avant-saison un emplacement, ne dispensent pas de réserver pour la période de pointe de juillet-août.

Concernant le choix de l'emplacement, il pourra être attribué à la réception de la réservation sous réserve de sa disponibilité au planning.

La demande de réservation (le retour est enregistré chronologiquement) est à envoyer au Responsable du Camping dès l'ouverture du terrain, quand vos dates de séjour sont connues.

**Pour bénéficier des forfaits, il faut être adhérent de l'ACCCF, résider au moins 30 jours d'affiliée :**

- 1) **En basse saison**
- 2) **En haute saison, le tarif forfaitaire sera appliqué pour 30 jours d'affiliée en haute saison à condition de résider aussi 30 jours d'affiliée en basse saison.**

**Tout bénéficiaire de forfait devra verser un acompte de 20 % minimum avant son installation.**

Si une raison impérative vous oblige à annuler ou à modifier votre réservation, vous pourrez le faire par lettre recommandée adressée au Responsable du Camping au plus tard 15 jours avant le début de la réservation, seulement dans ce cas, l'acompte sera remboursé.

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle que soit la raison.

### Pièces à fournir :

- La présente demande de réservation remplie et signée
- Un chèque de réservation de 50.00 € à l'ordre de l'ACCCF
- Ou un chèque d'acompte (voir 2) à l'ordre de l'ACCCF
- Pour les membres du Club, la photocopie de la carte ACCCF de l'année en cours (sauf pour les étrangers dont la photocopie de la carte sera exigée à leur arrivée)
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur par retour de la décision et du reçu.

### FORMALITÉS

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_  
TEL. FIXE : \_\_\_\_\_ TEL. MOBILE : \_\_\_\_\_  
E-MAIL : \_\_\_\_\_  
N° ADHERENT : \_\_\_\_\_ adhésion à jour pour l'année en cours  oui  non

### MODE DE CAMPING

Caravane  Camping-car  Toile de tente

Si vous souhaitez un emplacement en particulier, merci de bien vouloir noter 3 numéros par ordre de préférence, nous ferons au mieux pour vous satisfaire (suivant la période)

1<sup>er</sup> choix  2<sup>ème</sup> choix  3<sup>ème</sup> choix

SUPPLEMENT : Branchement 6 ampères  Animal

NOMBRE DE PERSONNES : Adulte  - de 12 ans  + de 12 ans

Date d'arrivée : \_\_\_\_\_ Date de départ : \_\_\_\_\_

Acompte :

Je soussigné reconnais avoir été informé des conditions de réservation et d'avoir pris connaissance du règlement intérieur.

À : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_